



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

3^{ème} Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages
et
2^{ème} Comité de Pilotage relatif à l'élaboration du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage

Jeudi 14 novembre 2019

Lieu : Préfecture de La Rochelle

Présidence : M. Jean-Baptiste Milcamps – Directeur départemental des Territoires et de la Mer

Introduction

M. Milcamps ouvre la séance en rappelant l'origine du Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages de Charente-Maritime et du Comité de Pilotage relatif à l'élaboration du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage. Il rappelle que la réunion s'organisera en deux temps :

- 1- Bilan départemental des opérations de dragages
 - bilan des opérations 2018
 - retour sur la première campagne de dragage des sédiments non-immérgeables du bassin des chalutiers à La Rochelle
 - présentation des opérations de dragages dans le port de Royan et de la mise en service d'une nouvelle drague
- 2- Schéma de gestion des sédiments de dragage de la mer des pertuis :
 - rappel du pilotage de la démarche et présentation des bureaux d'études retenus
 - méthodologie et état d'avancement des premiers travaux

Les supports des différentes présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (rubrique Environnement / Eau et milieu aquatique / Qualité de l'eau / Dragages).

1. Bilan départemental des opérations de dragages

1.1. Bilan des opérations 2018

M. Brunet (DDTM) présente les éléments de contexte général et réglementaire liés aux opérations de dragages puis le bilan des dragages réalisés en 2018.

Un point d'information est réalisé sur l'article 85 de la loi du 20 juin 2016 pour l'économie bleue qui introduit à partir du 1^{er} janvier 2025 un principe d'interdiction de l'immersion des sédiments pollués au-delà d'un certain seuil de contamination qui n'est pas encore déterminé. Une étude nationale sous le

pilotage du Ministère de l'Écologie pour définir ces nouveaux seuils (différents de N1 et N2) va démarrer en 2020.

Sur ce sujet, M. Milcamps précise que les conséquences de cette évolution réglementaire devraient être assez limitées pour les opérations réalisées en Charente-Maritime dans la mesure où la doctrine locale interdit déjà les rejets de sédiments dans le milieu marin dont la concentration est supérieure au seuil existant N2.

Concernant le bilan des opérations 2018, M. Brunet précise que 25 opérations de dragages ont été réalisées dans le département représentant un volume dragué de 1,196 millions de m³ pour un volume total autorisé de 2,39 millions de m³. Le volume dragué n'augmente pas particulièrement ces dernières années et 83% des volumes sont générés par l'entretien du Port de plaisance de La Rochelle (21%), du Grand Port Maritime de La Rochelle (17%), de la Sèvre Niortaise (16%), du Port de commerce de Rochefort (15%), du Port de Royan (7%) et du canal maritime du Curé (7%).

Les 74 analyses réalisées préalablement aux opérations témoignent de la bonne qualité physico-chimique des sédiments qui sont rejetés en mer (66 résultats inférieurs à N1, 7 dépassements très faibles de N1, 1 dépassement de N2 qui a conduit à la prise d'un arrêté interdisant l'opération dans la zone concernée et demandant la réalisation d'un suivi). Des résultats d'analyses sont présentés pour certains métaux et hydrocarbures pour montrer les niveaux de concentrations mesurées par rapport aux seuils réglementaires (cf. support de présentation).

Il est précisé que les données détaillées qui ont permis d'établir ce bilan 2018 seront jointes aux documents mis en ligne sur le site internet des services de l'État.

La présentation du bilan des opérations 2018 se termine par la communication d'informations relatives aux suivis des zones de rejets du Lavardin et du Phare du bout du monde et aux principales opérations de travaux en milieu marin en cours ou à venir.

1.2. Retour sur la première campagne de dragage des sédiments non-immérgeables du bassin des chalutiers à La Rochelle

M. Moquay et Mme Thomassin (Régie municipale du port de plaisance de La Rochelle) reviennent sur la réalisation de la première partie de l'opération qui a consisté à draguer 28 000 m³ de sédiments. Les travaux se sont déroulés du 24 janvier au 26 février 2019 et ont concerné le dragage de 10 000 m³ de sédiments dans le bassin des Chalutiers au Nord de la passerelle Matelot Jean Rousseau. Le dragage a été réalisé à l'aide d'une pelle grand bras sur ponton qui a chargé des barges flottantes déchargées ensuite en bord à quai dans des camions à bennes étanches. L'opération s'est accompagnée de mesures quotidiennes de la turbidité. Les sédiments ont ensuite été transportés vers le centre de valorisation des sédiments de La Repentie. La 2^{ème} phase de travaux se déroulera de décembre 2019 à janvier 2020 et concernera le bassin des Chalutiers au Sud de la passerelle Matelot Jean Rousseau.

M. Barthe (Nature Environnement 17) souhaite savoir si une visite du site de l'opération et notamment du centre de valorisation est envisagée.

M. Moquay répond qu'il est effectivement prévu d'organiser une telle visite.

Une question porte ensuite sur les possibilités d'accès pour une commune aux matériaux traités sur le centre de valorisation des sédiments.

M. Plisson (Grand port maritime) précise que la sortie des matériaux de l'enceinte du grand port maritime n'est pas prévue pour l'instant. Toutefois ceci constitue bien une piste de réflexion pour l'avenir. Cela nécessite d'identifier une filière de valorisation adossée à un projet porté par une collectivité. Les évolutions réglementaires à venir pourront induire le besoin de mettre en place d'une telle filière.

1.3. Présentation des opérations de dragages dans le port de Royan et de la mise en service d'une nouvelle drague

M. Barbier (Conseil Départemental) présente la stratégie qui a conduit le Syndicat Mixte des Ports Royan-Bonne Anse à retenir le Département pour réaliser les opérations de dragage du port de Royan. Les besoins annuels d'entretien de ce port, s'élèvent à environ 60 000 m³ et nécessitent une intervention pendant 3 à 4 mois. La vétuste de la drague précédente justifiait la construction d'un nouvel équipement plus moderne. C'est pour cette raison que "la Cordouan" a été construite puis mise en service en octobre 2019. Il s'agit d'une drague stationnaire qui pompe puis refoule les sédiments

sur un point autorisé par l'intermédiaire d'une canalisation. Elle est affectée prioritairement au port de Royan mais pourra intervenir dans d'autres bassins (La Palmyre, Rochefort, île d'Oléron). Elle est dotée d'une instrumentation de bord moderne qui permet par exemple de déterminer avec précisions les zones et la profondeur draguées.

M. Barthe (Nature Environnement 17) souhaite savoir jusqu'à quelle distance les sédiments peuvent être refoulés avec ce matériel.

M. Barbier précise que cette distance est d'environ 1,5Km.

M. Douchet (UNAN) aimerait avoir des précisions sur l'état d'avancement du projet d'entretien du port de Bonne-Anse.

M. Barbier explique qu'une première bathymétrie vient d'être réalisée.

2. Schéma de gestion des sédiments de dragage de la mer des pertuis

2.1. Rappel du pilotage de la démarche et présentation des bureaux d'études retenus

M. Barbier (Conseil Départemental) rappelle les objectifs et le périmètre du futur schéma. Celui-ci contribuera à la mise en œuvre des différentes politiques d'amélioration de la qualité des eaux et du milieu marin (DCE et DCSMM). Il constituera un outil de planification à 10 ans de l'activité de dragage. Il a pour vocation d'accompagner et orienter les opérateurs, notamment portuaires, pour l'organisation de l'activité de dragage et de gestion des sédiments, au regard des caractéristiques du territoire et de ses enjeux environnementaux, économiques ou organisationnels.

Le périmètre du schéma de gestion des sédiments de dragage couvrira le littoral du département de la Charente-Maritime avec les limites suivantes :

- au Nord : la limite est celle avec le département de la Vendée ;
- au Sud : la limite s'arrête à l'entrée de l'Estuaire de la Gironde, pour lequel il existe déjà un plan de gestion des sédiments finalisé en 2017.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, les porteurs du schéma ont retenu, pour les assister, un groupement d'étude composé de "Idra Environnement", "Enviro-Mer" et "Vox Operatio".

2.2. Méthodologie et état d'avancement des premiers travaux

M. Proulhac (Idra Environnement) présente la méthode retenue pour l'élaboration du schéma qui s'articule autour de 3 phases :

- phase 1 : diagnostic du dragage en mer des Pertuis ;
- phase 2 : optimisation de la gestion des sédiments et réduction des impacts ;
- phase 3 : développement d'outils de compréhension.

Pour mener à bien cette mission, "Idra Environnement" s'appuiera sur sa connaissance du territoire puisque cette société intervient en tant que bureau d'étude environnement (dépollution, dragage, traitement des eaux) depuis longtemps dans le département. "Enviro-Mer" est également un bureau d'étude spécialisé dans les domaines de l'environnement marin et de la gestion des espaces maritimes. "Vox Operatio" est une agence intervenant dans le domaine de la concertation.

M. Dréau (Idra Environnement) détaille les thèmes qui seront étudiés dans la phase 1 de la démarche, à savoir :

- définition des enjeux environnementaux ;
- état des lieux des techniques de dragage ;
- concertation avec les acteurs locaux pour identifier leurs attentes ;
- analyse économique locale des enjeux liés aux dragages et à leur nécessité ;
- analyse prospective des évolutions réglementaires et techniques ;
- état des lieux de la qualité des sédiments et des volumes gérés ;
- analyse des filières de gestion des sédiments de dragage.

Concernant la concertation, Mme Chevrel (Vox Operatio) explique que celle-ci s'organisera autour d'un groupe de travail spécifique composé d'une vingtaine de personne qui se réuniront à 3 reprises.

La première réunion se déroulera le 18 décembre. Par ailleurs, de premiers entretiens ont eu lieu avec différents acteurs pour dresser un premier inventaire de leurs principales attentes.

Pour terminer cette présentation, M. Barbier (Conseil Départemental) commente le calendrier relatif à l'élaboration du schéma qui prévoit une validation lors d'un COPIL qui devrait se dérouler en septembre 2020. Il ajoute que le souhait des maîtres d'ouvrage est de produire un travail de qualité.

M. Chevillon (Ligue pour la Protection des Oiseaux) précise que la prise en compte des enjeux environnementaux est un point d'étape nécessaire dans la démarche présentée. Toutefois il convient également de reposer la question de la nécessité des opérations. De même, il lui semble que le travail doit conduire à s'interroger, voire à remettre en cause certaines zones de rejet actuellement utilisées. Il faut profiter de la démarche pour questionner certaines pratiques.

M. Douchet (UNAN) souhaite savoir pourquoi les ports de Gironde ne sont pas intégrés dans le périmètre du schéma.

M. Barbier (Conseil Départemental) réexplique qu'il existe déjà un schéma de gestion des sédiments dans cette zone porté par le SMIDDEST. Toutefois un travail de vérification de la cohérence entre les deux schémas devra être mené.

Mme Briche (SMIDDEST) confirme que le schéma portant sur l'estuaire de la Gironde a été porté par le SMIDDEST en lien avec le Grand Port Maritime de Bordeaux. Des groupes de travail devraient d'ailleurs se réunir en 2020 sur le sujet.

M. Milcamps explique que la logique est bien de s'inscrire dans des démarches qui permettent de couvrir l'ensemble du département de la Charente-Maritime. Les travaux conduits par l'intermédiaire des deux schémas permettront d'atteindre cet objectif.

Concernant la concertation, M. Champeau (Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime) souhaite savoir comment la composition des membres du groupe de travail a été arrêtée.

Mme Chevrel précise que celle-ci est le fruit d'échanges avec les membres du Comité Technique afin d'identifier tous les acteurs à associer.

Conclusion

M. Milcamps remercie l'ensemble des participants à cette réunion et les invite à participer aux futurs travaux pour permettre l'aboutissement de la démarche selon les objectifs fixés et le calendrier présenté.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Jean-Baptiste Milcamps

Liste des participants

Structure	Participants
DDTM	Jean-Baptiste Milcamps Matthieu Brunet
Conseil Départemental	Mathieu Barbier – Solene Billard – Isabelle Durand
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Vincent Dordain
Direction Inter-Régionale de la Mer Sud-Atlantique	Laurent Courgeon
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine	Excusée
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Emmanuelle Jaouen Julie Bertrand
Grand Port Maritime de La Rochelle	Bernard Plisson
Régie municipale du port de plaisance de La Rochelle	Adeline Thomassin Bertrand Moquay
Syndicat Mixte du port de pêche de Chef de Baie	Pascal Bouillaud Mathieu Darsonville
Syndicat Mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonnav-Charente	Céline Viron
Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre	Absent
Syndicat Mixte des ports de Royan et Bonne-Anse	Excusé
Communauté des Communes de l'île de Ré	Absent
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Absent
SI du Littoral d'Yves-Chatellaillon-Aix-Fouras (SILYCAF)	Excusé
Commune d'Ars-en-Ré	Jean-Louis Ollivier Michel Jauffrais
Commune de Rivedoux-Plage	Absent
Commune de La Couarde-sur-Mer	Excusé
Commune de Saint-Martin-de-Ré	Absent
Commune d'Angoulins-sur-Mer	Absent
Commune de Chatellaillon-Plage	Excusé
Comune de Fouras	Absent
Commune de l'Île d'Aix	Absent
Commune de Rochefort	Gerard Pons
Commune de Port-des-barques	Absent
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Absent
Commune de Bourcefranc-le-Chapus	Absent
Commune de Dolus d'Oléron	Gérard David
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Absent

Commune de Saint-Denis d'Oléron	Absent
Commune de Saint-Georges d'Oléron	Eric Chotard
Commune de Saujon	Absent
Commune de Saint-Georges-de-Didonne	Eric Bouquet
SMU d'Entretien des Ports et Chenaux	Excusé
Syndicat Intercommunal d'Entretien d'Aménagement et de Gestion Hydraulique du Curé	Absent
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)	Florence Gaboriau
Agence de l'Eau Adour Garonne	Jerome Moncoucut
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Excusé
Comité Régional de la Conchyliculture	Laurent Champeau
Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	Absent
UNAN Charente-Maritime	Francois Douchet Bruce Jenner
Nature Environnement 17	René Barthe
Ligue pour la Protection des Oiseaux	Dominique Chevillon
Ré Nature Environnement	Excusé
RESPIRE	Raymond Bozier
MAT-Ré	Michel Lardeux
IODDE	Absent
IFREMER	Audrey Bruneau
CREEA Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole	Absent
Université de La Rochelle	Isabelle Brenon
UNIMA	Olivier Philippine Nicolas Trottier
SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Absent
SAGE Charente	Absent
SAGE Seudre	Absent
SAGE Estuaire de la Gironde	Valérie Briche
SAGE Lay	Absent
Conseil Départemental 85	Excusé
DDTM 85	Excusée
Chambre d'agriculture	David Jullien
Idra Environnement	Nicolas Proulhac Alain Dréau Marion Bonnin
Vox Operatio	Anne chevel